

Note de Conjoncture Sociale

3^e TRIMESTRE 2024

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance à travers la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances a le plaisir de mettre à la disposition du public la note de conjoncture sociale du troisième trimestre 2024. Cette note vient renforcer le dispositif statistique au sein du ministère. Elle retrace l'essentiel de l'évolution des données statistiques sociales au cours du troisième trimestre de l'année 2024.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	5
ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	6
1. SITUATION DES ENFANTS	7
A.Enfants en situation difficile	7
B.Violences faites aux enfants	9
C.Traite des enfants	10
D. Travail des enfants	11
E.Situation des personnes handicapées	12
2. PERSONNES AGÉES	13
3. INDIGENTS ET SINISTRÉS	13
4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET	
AUTONOMISATION DE LA FEMME	17
ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR	
DE LA MICROFINANCE	20
CONCLUSION	26
REMERCIEMENTS	27

RÉSUMÉ

Au troisième trimestre 2024, les indicateurs de l'action sociale ont montré une évolution contrastée. Les données relatives à la situation des enfants présentent des dynamiques variées. Si le nombre d'enfants en situation difficile a globalement augmenté, une baisse a été observée pour les enfants de la rue et ceux confrontés à la justice, comparativement au deuxième trimestre 2024. En revanche, les cas de violences faites aux enfants, les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le travail des enfants ont enregistré une hausse marquée. Par ailleurs, les sollicitations d'appui des personnes âgées ont significativement augmenté sur la période. De même, les indicateurs liés aux indigents, aux sinistrés et à l'autonomisation des femmes ont, pour la plupart, progressé de manière notable, à l'exception des demandes de secours pour sinistres, en baisse par rapport au trimestre précédent. En microfinance, l'unique indicateur analysé, le nombre de bénéficiaires du programme de microcrédit Alafia, a connu une baisse significative au cours du trimestre.

INTRODUCTION

Dans le but de promouvoir le développement de la statistique et la production statistique, le Bénin a mis en place un système national de la statistique qui comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux divers utilisateurs, des données statistiques officielles se rapportant à tous les domaines. Ce système national repose fondamentalement sur l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et les Services Statistiques des Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) et autres administrations de production statistique dans chaque ministère qui ont pour mission principale, la production et la diffusion des informations statistiques officielles, fiables et actualisées à travers la publication de documents statistiques tels que la note de conjoncture. En effet, la note de conjoncture est un document de synthèse et d'analyse conjoncturelle qui présente et analyse la situation des indicateurs infra-annuels sur la base des informations statistiques collectées.

La présente note de conjoncture sociale du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance vient renforcer la visibilité du secteur et les actions prises par le MASM et les autres structures gouvernementales pour améliorer le bien-être de la population. Elle vise à informer les décideurs et les partenaires techniques et financiers sur l'évolution des indicateurs clés des domaines d'intervention du Ministère afin de mieux orienter leur prise de décision. En s'appuyant sur l'analyse des indicateurs clés des domaines d'intervention du Ministère, elle offre un éclairage précieux pour orienter les prises de décision. Ce document propose une synthèse des dynamiques observées dans des thématiques essentielles liées au bien-être des populations vulnérables et à la promotion de l'autonomisation. Il met en avant la situation des enfants, avec un focus particulier sur ceux en situation difficile : les violences, les abus, exploitations et négligences subis. Il examine également l'augmentation des sollicitations d'appui des personnes âgées ainsi que les besoins des indigents et des sinistrés. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes y sont analysées dans un contexte marqué par l'importance de l'assurance pour le renforcement du capital humain. Enfin, la note aborde les évolutions du secteur de la microfinance, notamment le programme de microcrédit, qui reste un outil majeur pour appuyer les initiatives économiques des couches vulnérables.

ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES



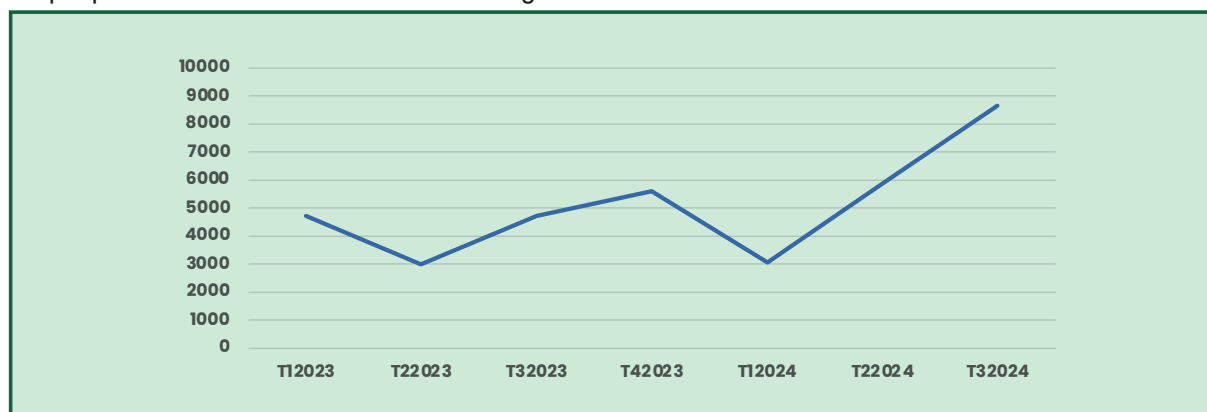
1. SITUATION DES ENFANTS

L'analyse de la situation des enfants s'est concentrée sur les cas des enfants en situation difficile : les violences subies et le travail des enfants, dans le but d'identifier les principaux enjeux et priorités d'intervention.

A. Enfants en situation difficile

Augmentation du nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) enregistrés : Au troisième trimestre de l'année 2024, le nombre d'OEV enregistrés a connu une augmentation par rapport aux données du deuxième trimestre 2024. En effet, au troisième trimestre 2024, on a enregistré 8649 OEV contre 5 862 au deuxième trimestre 2024, soit une augmentation de **47,54%**. En glissement annuel, il est observé une augmentation de **83,20%**. Le phénomène est beaucoup plus constaté au niveau des communes de Karimama (**10,87%**), de Sèmè Kpodji (**9,47%**), de Djakotomey (**7,76%**), d'Avrankou (**6,46%**), d'Adjara (**6,38%**) et de Cotonou (**4,53%**). L'analyse de la situation des Orphelins et de Enfants Vulnérables selon le sexe montre que le phénomène est beaucoup plus observé chez les filles (**52,54%**).

Graphique n°1 : Évolution du nombre d'OEV enregistrés



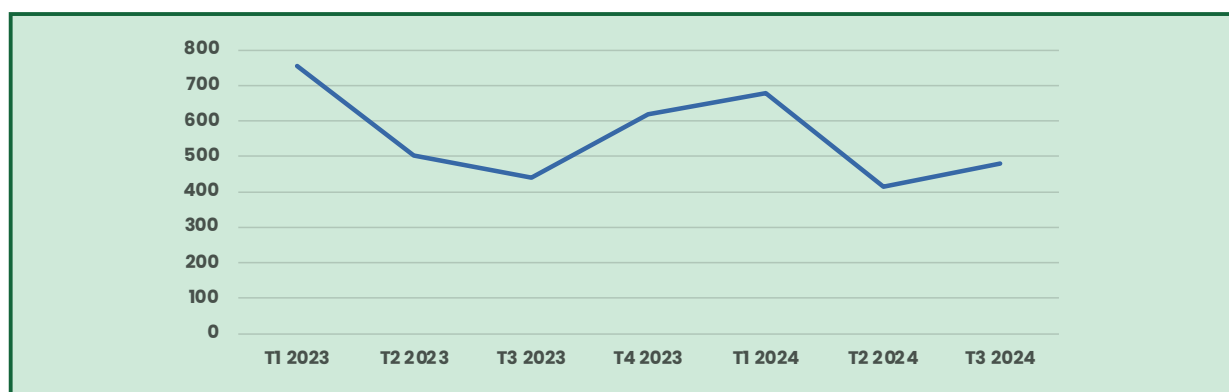
Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Accroissement du nombre d'enfants dans la rue enregistrés

Le nombre d'enfants dans la rue enregistrés s'est établi à 481 au troisième trimestre 2024 contre 414 au deuxième trimestre 2024, soit une augmentation de **16,18%**. En glissement annuel, l'indicateur

a enregistré une augmentation de **9,07%**. Le phénomène a été majoritairement constaté dans les communes de Cotonou (**37,21%**), de Parakou (**12,47%**), d'Allada (**10,60%**), de Malanville (**6,44%**) et de Pobè (**3,33%**). Le phénomène touche un peu plus les filles (**50,52%**).

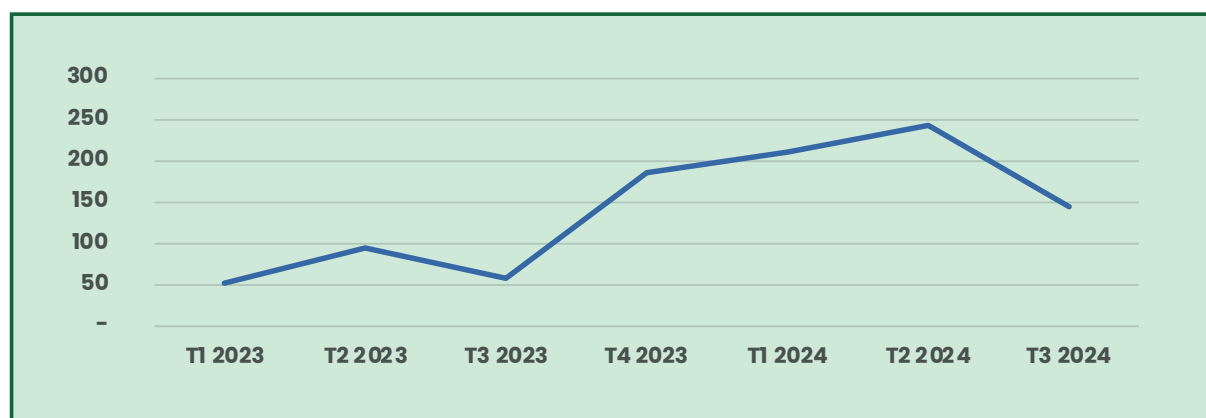
Graphique n°2 : Évolution du nombre d'enfants dans la rue



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Baisse du nombre d'enfants de la rue : Globalement, le nombre d'enfants de la rue enregistrés au troisième trimestre 2024 est de 145 contre 243 au deuxième trimestre 2024, soit une baisse de **40,32%**. Comparativement à la valeur enregistrée il y a un an, il est noté une hausse de **150%**. Les communes les plus touchées sont Abomey-Calavi (**23,45%**), Porto-Novo (**17,24%**), Parakou (**11,72%**), Ouidah (**8,97%**) et Cotonou (**6,21%**). Le phénomène est beaucoup plus constaté chez les garçons (**62,06%**).

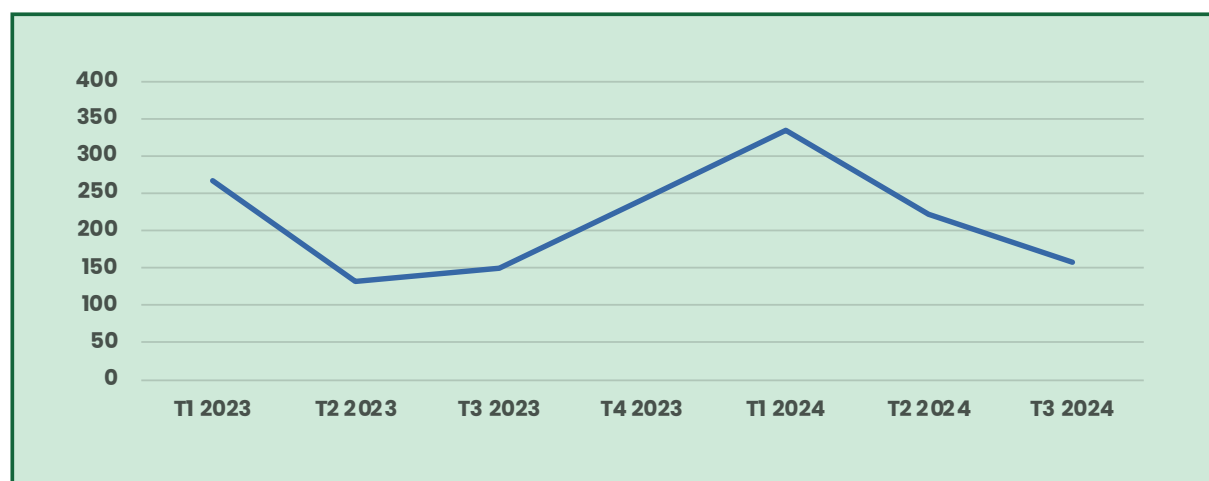
Graphique n°3 : Évolution du nombre d'enfants de la rue



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Baisse du nombre d'enfants face à la justice : Au troisième trimestre 2024, l'enregistrement du nombre d'enfants face à la justice a connu une baisse drastique. En effet, le nombre d'enfants face à la justice enregistrés au troisième trimestre 2024 s'est établi à 158 contre 222 le trimestre précédent, soit une baisse de **28,82%**. En glissement annuel, l'indicateur a connu une hausse de **6,04%**. Les garçons (**55,06%**) sont beaucoup plus concernés que les filles (**44,93%**). Les enfants face à la justice enregistrés sont majoritairement des enfants victimes (**42,41%**) et des enfants auteurs de violences (**42,41%**).

Évolution du nombre d'enfants de la rue



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

B. Violences faites aux enfants

L'analyse des données indique une réduction des cas de violences faites à l'endroit des enfants au troisième trimestre 2024 comparativement au deuxième trimestre 2024. Toutefois, le nombre total de cas d'enlèvements et de séquestrations survenus et le nombre de cas de violences sexuelles reçus ont connu une baisse respective de **14,29%** et de **37,46%**. Les statistiques montrent que le nombre de cas de violences physiques reçus a connu une baisse de **18,94%**. Les cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge ont connu une augmentation de **55,26%** alors que le nombre de mariages précoces enregistrés et de violences psychologiques ou morales reçues connaissent respectivement une baisse de **1%** et **62,82%**.

En glissement annuel, on note une augmentation au niveau des données statistiques, excepté le nombre de mariages précoces enregistrés et le nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus qui ont connu une baisse respective de **34,87%** et de **50,14%**. Les cas de grossesses précoces enregistrés dans les structures de prise en charge ont connu une baisse par rapport aux autres données, soit **39,10%**.

Les localités qui ont enregistré les plus grands nombres de violences faites aux enfants au cours du troisième trimestre 2024 sont Parakou (**16,72%**), Tanguiéta (**8,90%**), Aplahoué (**8,21%**) et Cotonou (**5,34%**).

Les formes de violences les plus enregistrées sont les cas de propos humiliants et/ou dégradants enregistrés (**17,51%**), les cas d'autres formes de violences psychologiques ou morales enregistrés (**17,21%**), les cas d'enlèvements et /ou de séquestrations enregistrés (**11,28%**), les cas de violences physiques enregistrés (**10,58%**), les cas de viols enregistrés (**10,19%**) et les cas de menaces enregistrés (**8,90%**). Le phénomène touche majoritairement les filles (**80,22%**).

Indicateurs	2 ^{ème} trimestre 2023			1 ^{er} trimestre 2024			2 ^{ème} trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	2	150	152	2	98	100	0	99	99	-1,00%	-34,87%
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	2	207	209	6	349	355	4	218	222	-37,46%	6,22%
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	0	685	685	0	970	970	0	1506	1506	55,26%	119,85%
Nombre total de cas d'enlèvements et de séquestrations survenus	4	105	109	4	129	133	2	112	114	-14,29%	4,59%
Nombre de cas de violences physiques reçus	19	74	93	47	85	132	27	80	107	-18,94%	15,05%
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	66	283	349	107	361	468	51	123	174	-62,82%	-50,14%

Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

C.Traite des enfants

Dynamique contrastée des enfants migrants non accompagnés et victimes de traite : une augmentation de **92,31%** du nombre total d'enfants migrants non accompagnés a été observée entre le deuxième et le troisième trimestre 2024. La répartition par sexe révèle une dominance des garçons, avec 21 garçons et 14 filles recensés au troisième trimestre, soit un ratio de 1,5. Cependant, en comparaison avec le troisième trimestre 2023, le phénomène connaît une baisse de **28,57%**. Le phénomène est beaucoup plus observé dans les communes de Zogbodomey (**24%**), Toucountouna (**20%**) et Kérou (**16%**).

Le nombre total d'enfants victimes de traite quant à lui a diminué de 20,54% entre le 3^{ème} et le 2^{ème} trimestre 2024, soit de 112 cas à 89 cas. Le phénomène touche beaucoup plus les garçons que les filles. Les plus grands nombres d'enfants victimes de traite sont enregistrés dans les communes de Toucountouna (**33,71%**), Ketou (**19,10%**), Djougou (**12,36%**) et Parakou (**11,24%**). En glissement annuel, on note une baisse de (**67,52%**).

Indicateurs	2 ^{ème} trimestre 2023			1 ^{er} trimestre 2024			2 ^{ème} trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre d'enfants migrants non accompagnés	21	14	35	6	7	13	14	11	25	92,31%	-28,57%
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	91	183	274	38	74	112	49	40	89	-20,54%	-67,52%

Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

D. Travail des enfants

Au cours du 3^e trimestre 2024, 361 cas d'enfants en situation de travail ont été enregistrés. On note un nombre important de cas enregistrés dans la commune Cotonou (**61,22%**). Par ailleurs, une augmentation significative du nombre total d'enfants en situation de travail recensés entre le 3^{ème} trimestre 2024 et le 2^{ème} trimestre 2024 est constatée, avec une hausse de **257,43%**, soit de 101 cas à 361 cas. La comparaison entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024 montre également une augmentation assez importante du nombre d'enfants en situation de travail recensés.

On observe également une augmentation importante du nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés entre le 3^{ème} trimestre 2024 et le 2^{ème} trimestre 2024, avec une hausse de **250%**. Le nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés reste plus élevé chez les garçons (56) que chez les filles (7). On note un nombre plus élevé de cas dans les communes de Aplahoué (**34,92%**) et Toucountouna (**33,33%**). Comparativement au troisième trimestre 2023, on enregistre une augmentation importante du nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés (**70,28%**).

Indicateurs	1 ^{er} trimestre 2023			4 ^{ème} trimestre 2023			1 ^{er} trimestre 2024			Variation (3) par rapport à (2)	Variation (3) par rapport à (1)
	Garçons	Filles	Total (1)	Garçons	Filles	Total (2)	Garçons	Filles	Total (3)		
Nombre d'enfants en situation de travail recensés	196	337	533	37	64	101	115	246	361	257,43%	-32,27%
Nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés	104	108	212	16	2	18	56	7	63	250,00%	-70,28%

Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

E.Situation des personnes handicapées

Éducation et formation des enfants handicapés

Entre le deuxième et le troisième trimestre 2024, le nombre d'enfants handicapés enregistrés a connu une augmentation en passant de 916 à 945 soit une augmentation de **3,16%**. On dénombre plus de **garçons (508)** que de **filles (437)**. Sur les 945 enfants handicapés enregistrés, 520 sont scolarisés contre 294 non scolarisés et 131 inoccupés.

Santé et rééducation fonctionnelle des enfants handicapés

Au troisième trimestre 2024, on note un faible taux de satisfaction des demandes d'interventions chirurgicales. En effet, seulement 17 enfants handicapés ont pu bénéficier d'interventions chirurgicales sur un total de 45 enfants ayant fait la demande, soit un taux de satisfaction de **37,77%**. Par ailleurs, 818 enfants handicapés ont pu bénéficier de la rééducation fonctionnelle.

Insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés

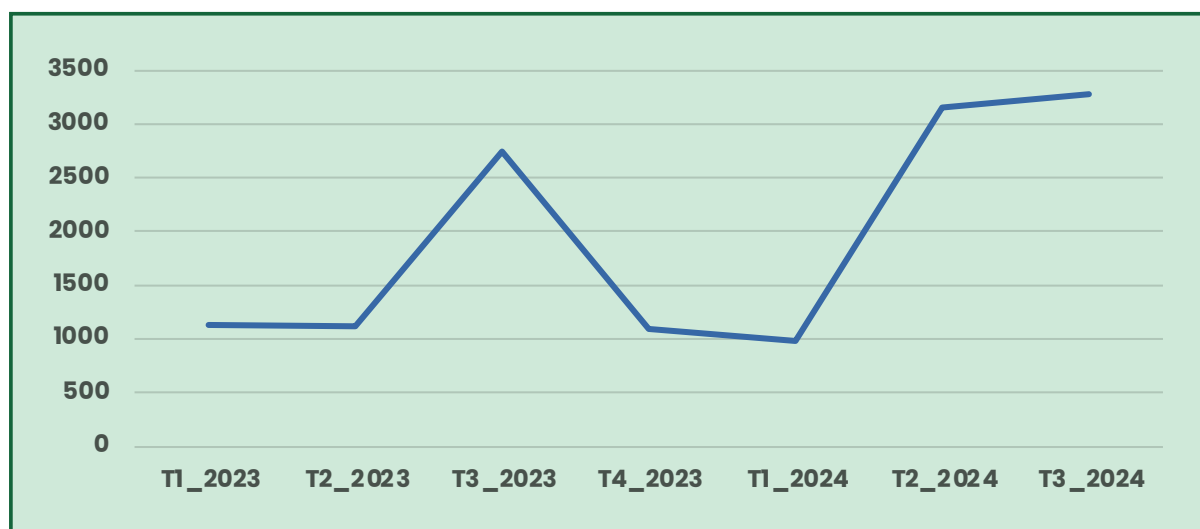
Au cours du troisième trimestre 2024, le nombre de jeunes et adultes handicapés ayant sollicité un appui en insertion socio-professionnelle est de **269 cas**. Sur ces 269 demandes, 59 ont bénéficié d'un appui en insertion socio-professionnelle, soit un taux de **21,93%**. Au cours de la même période, 95 jeunes handicapés ont sollicité une formation professionnelle. Sur ces 95 jeunes handicapés, 17 en ont bénéficié, soit un taux de **17,89%**.

2. PERSONNES AGÉES

Hausse des sollicitations d'appuis des PA

Tendances et disparités dans les demandes d'appui des personnes âgées : le nombre total d'appuis sollicités par les Personnes Âgées au troisième trimestre 2024 auprès des structures de prise en charge a connu une hausse significative par rapport aux données du deuxième trimestre 2024. En effet, au troisième trimestre 2024, 3281 sollicitations d'appuis ont été enregistrées contre 3155 au deuxième trimestre 2024, soit une hausse de (à déterminer). Les demandes d'appui des Personnes Âgées sont beaucoup plus exprimées dans les communes de Cotonou (**14,29%**), de Adjarra (**10,73%**) de Aguegues (**9,33%**), de Sèmè-Kpodji (**7,04%**) et de Karimama (**5,97%**). Des efforts doivent être davantage fournis pour mieux couvrir les besoins des personnes âgées dans la perspective de leur assurer un vieillissement actif en bonne santé.

Graphique n°5 : Évolution du nombre total d'appuis sollicités par les Personnes Âgées



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

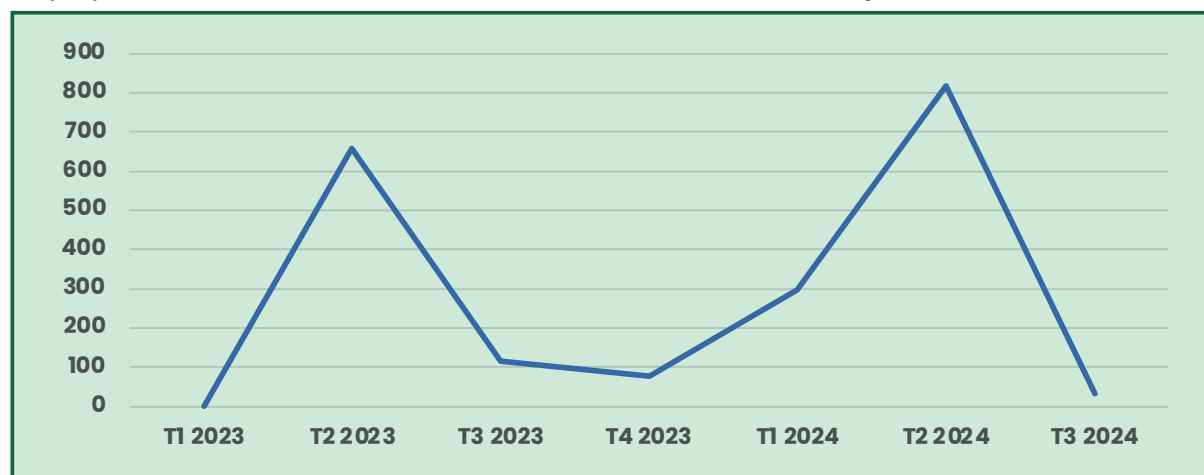
3. INDIGENTS ET SINISTRÉS

Diminution du nombre de cas de demandes de secours sinistres enregistrés :

Au troisième trimestre de l'année 2024, les structures de prise en charge ont enregistré moins de victimes de sinistres communautaires qu'au deuxième trimestre 2024. En effet, le nombre total de demandes de secours sinistres reçues par les différentes structures de prise en charge est passé de 818 cas au deuxième trimestre 2024 à 31 cas de demandes au troisième trimestre de l'année 2024, soit une baisse de **96,21%**. Les proportions les plus élevées ont été enregistrées dans les communes de Copargo (**45,16%**), Karimama (**12,90%**),

Toviklin (**12,90%**) et Djougou (**6,45%**). Comparativement aux données du troisième trimestre 2023, on note une baisse de **73,27%** du nombre total de demandes de secours sinistres enregistrées par les structures.

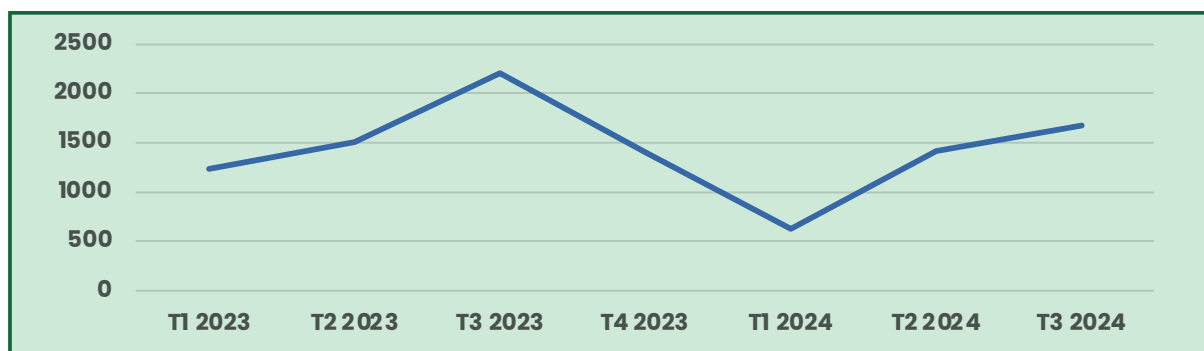
Graphique n°6 : Évolution du nombre total de demandes de secours sinistres reçues



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Hausse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés : De l'analyse des données, il se dégage globalement une hausse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés. Entre le premier et le deuxième trimestre 2024, le nombre de cas est passé de 1416 à 1671, marquant une hausse significative de **18%**. Cette progression pourrait être attribuée à une intensification des efforts d'identification, à l'aggravation des conditions socio-économiques, ou encore à une meilleure sensibilisation des populations concernées. Cependant, en glissement annuel, une baisse de **24,28%** est observée par rapport à la même période en 2023, suggérant une dynamique globalement en recul sur l'année malgré la hausse récente. Au troisième trimestre 2024, les communes les plus touchées sont Cotonou (**271 cas**), Adjarra (**192 cas**) et Sèmè-Kpodji (**138 cas**), traduisant une concentration notable du phénomène dans ces localités. Ces données appellent à une attention particulière pour comprendre les facteurs sous-jacents aux variations observées et pour renforcer les interventions dans les communes les plus affectées.

Graphique n°7 : Évolution du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Hausse du nombre de cas de malades indigents reçus par les GUPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires : De l'analyse des données, on note une augmentation significative du nombre de malades indigents pris en charge au troisième trimestre 2024, avec 1114 cas enregistrés, contre 725 cas au deuxième trimestre, soit une hausse de **53,65%**. Cette progression pourrait être attribuée à une meilleure accessibilité aux structures de prise en charge ou à une aggravation des conditions économiques, accentuant le recours à ces services.

En revanche, en comparaison avec le troisième trimestre 2023, une baisse notable de **43,30%** est observée, traduisant soit une amélioration partielle de la situation socio-économique des populations, soit une diminution des capacités d'accueil des structures. Les communes les plus impactées au cours de cette période sont Kpomassè (**270 cas**), Cotonou (**169 cas**) et Sèmè-Kpodji (**70 cas**), qui concentrent une part importante des malades indigents pris en charge. Cette répartition géographique met en lumière des besoins spécifiques dans ces localités, nécessitant des interventions ciblées pour renforcer l'accès aux soins des populations vulnérables et pour mieux comprendre les causes de ces fluctuations.

Graphique n°8 : Évolution du nombre de cas de malades indigents reçus.



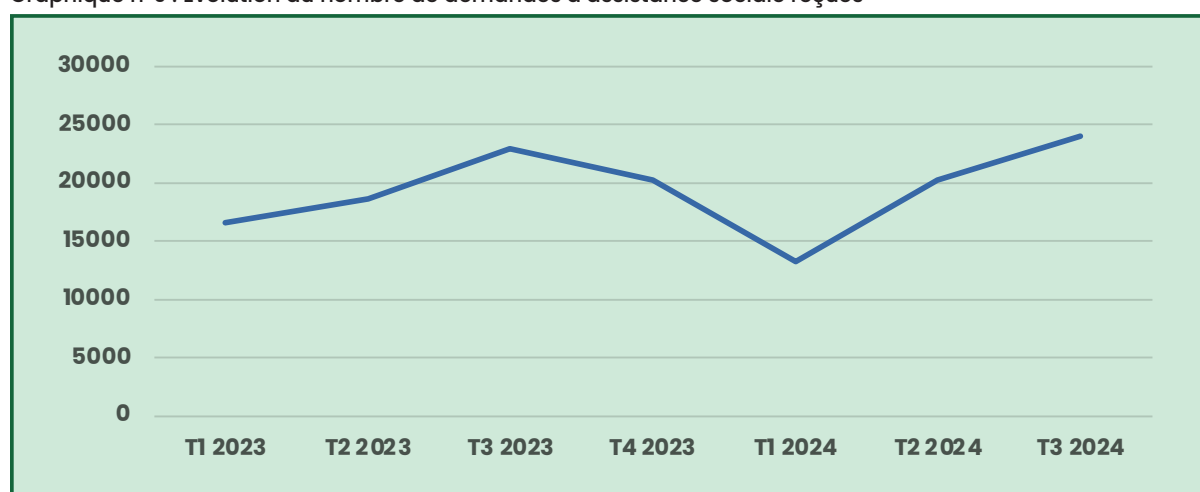
Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Hausse du nombre de demandes d'assistance sociale reçues :

Les données mettent en évidence une augmentation substantielle des demandes d'assistance sociale reçues par les structures de prise en charge au troisième trimestre 2024, avec 24 045 demandes enregistrées, contre 20 286 demandes au premier trimestre 2024, soit une hausse de **18,53%**. Cette augmentation pourrait être due à plusieurs facteurs, tels qu'une sensibilisation accrue des populations aux services d'assistance sociale, une augmentation des besoins sociaux (notamment en raison de crises économiques ou sociales), ou une amélioration de l'accessibilité des services. En comparaison avec le troisième trimestre 2023, une hausse de **4,89%** est également observée, ce qui reflète une tendance générale à la croissance des demandes d'assistance sociale dans le temps. Ce phénomène pourrait être lié à des facteurs structurels, tels qu'une pression croissante sur les populations vulnérables, ou encore une efficacité accrue des mécanismes de réponse sociale. Les communes où l'on enregistre les plus grands effectifs de demandes sont Sèmè-Kpodji (**10,84%**), Cotonou (**8,18%**) et Parakou (**5,36%**), mettant en lumière des zones géographiques particulièrement sollicitées.

Ces résultats indiquent un besoin de renforcement de l'offre d'assistance sociale dans ces régions, ainsi qu'une analyse plus approfondie des facteurs sous-jacents à cette augmentation des demandes, afin de mieux répondre aux attentes de la population.

Graphique n°9 : Évolution du nombre de demandes d'assistance sociale reçues



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

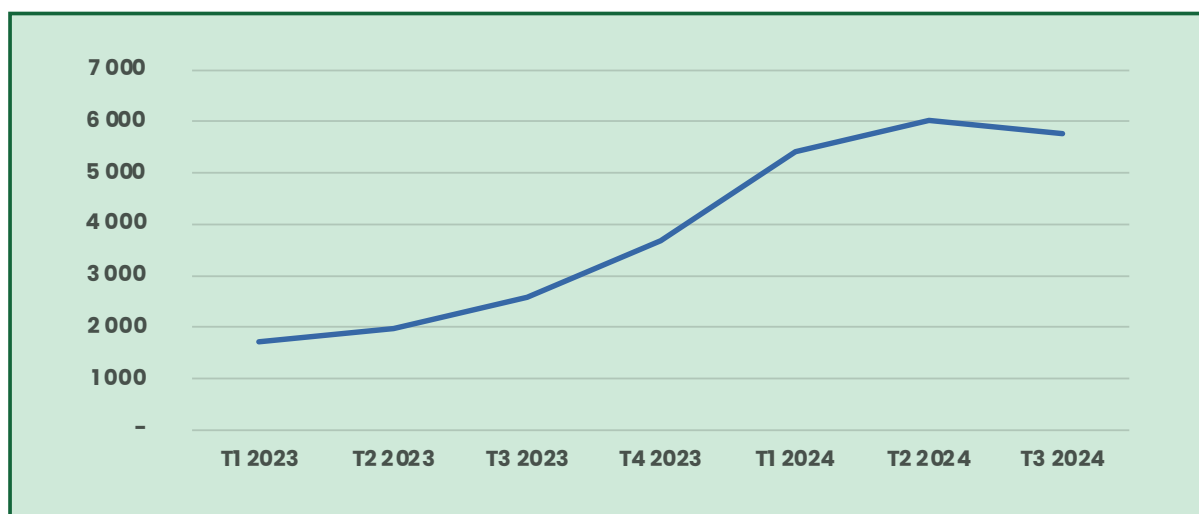
4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

Augmentation du nombre de cas de violences basées sur le genre :

Globalement, au titre du troisième trimestre de l'année 2024, le nombre de cas de violences basées sur le genre enregistrés par les structures de prise en charge a connu une baisse comparativement aux données du deuxième trimestre 2024. En effet, au deuxième trimestre 2024, on a enregistré 6027 cas de VBG contre 5752 cas au troisième trimestre 2024, soit une baisse de **4,56%**. Par rapport à l'an dernier, on note une augmentation du nombre de VBG enregistrées par les structures de prise en charge de **122,08%**. Ce phénomène touche majoritairement les femmes (**83,03%**) et est beaucoup plus observé dans les communes de Parakou (**9,01%**), Abomey-Calavi (**8,38%**), Cotonou (**5,22%**) et Tanguéta (**4,16%**).

Les formes de violences les plus enregistrées sont les autres formes de violences psychologiques ou morales (**20,55%**), les cas de violences physiques (**18,83%**), les cas d'abandon de foyer (**16,53%**), les cas d'indifférence ou de négligence (**11,70%**), les cas de propos humiliants et/ou dégradants (**10,43%**), les cas de privation de moyens de subsistance (**7,84%**) et les cas de menaces (**7,68%**).

Graphique n°10 : Évolution du nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus dans les structures de prise en charge



Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Actions phares du MASM au troisième trimestre 2024 en réponse à la problématique du mariage d'enfant

Le mariage d'enfants désigne tout mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant. Trois types de mariages d'enfants sont traditionnellement pratiqués au Bénin : le mariage forcé simple où la future épouse n'est pas du tout consultée pour le choix de son mari, le mariage par échange où deux familles s'échangent leurs filles (une pratique qui concerne surtout les régions du Nord) et le mariage par rapt où la famille du futur époux, en accord avec certains des parents de la jeune fille, procède à l'enlèvement pour la consommation du mariage. Un mariage précoce conduit souvent aux grossesses précoces et répétées, à l'isolement social et à la pauvreté de la fille.

Globalement, la prévalence du mariage d'enfants chez les garçons est d'environ un sixième de celle des filles.

Le mariage d'enfants prive les filles de leur enfance et constitue une menace pour leur vie et leur santé. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans sont plus exposées à la violence domestique et moins susceptibles de poursuivre leur scolarité. Leur situation économique et sanitaire est plus grave que celle de leurs pairs célibataires, ce qui se répercute sur leurs propres enfants et met à rude épreuve la capacité d'un pays à fournir des services de santé et éducatifs de qualité.

Souvent, les filles mariées tombent enceintes à l'adolescence, ce qui augmente le risque de complications pendant la grossesse et l'accouchement, pour elles-mêmes et leurs bébés. En outre, cette pratique isole les filles de leur famille et de leurs amis, tout en les empêchant de participer à la vie de leur communauté, ce qui nuit gravement à leur bien-être physique et psychologique.

En vue de réduire voire éradiquer le phénomène du mariage d'enfants au Bénin, le MASM, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, a élaboré et validé en juillet 2024, le Programme National de Lutte contre le Mariage d'Enfants. Ce programme, en attente d'adoption par le Conseil des Ministres, vise de manière spécifique à i) renforcer le dispositif de coordination et d'information pour assurer la protection et la prise en charge des enfants en matière de lutte contre le mariage d'enfants et à ii) renforcer l'engagement des communautés, des familles et des enfants pour la lutte contre le mariage d'enfants.

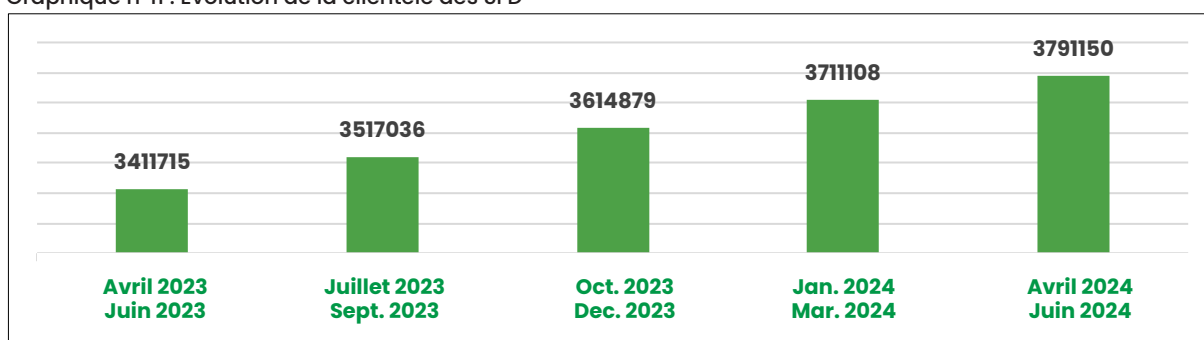
En outre, à travers le projet CASH PLUS CARE, plusieurs actions ont été menées à l'endroit des filles/adolescentes :

- 55.972 filles ont bénéficié de divers appuis (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif) ;
- 30 240 adolescentes ont bénéficié des bourses, services de transport, hébergement, nourriture, fournitures scolaires, cours supplémentaires dans le cadre de leur scolarisation ;
- 565 410 filles/adolescentes (dont 332 095 filles) ont été outillées pour s'auto-protéger afin d'en faire des agents du changement, activement engagés dans la mobilisation sociale contre les ME/VBG/VFE et la promotion de l'égalité entre les sexes ;
- 192/284 (67,6%) villages sont certifiés exempts de mariage d'enfants ;
- 27 organisations de filles ou pour les filles formées sur l'analyse et le suivi budgétaire et 10 organisations locales de femmes renforcées pour la mobilisation contre les violences faites aux filles.

ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR DE LA MICROFINANCE



Graphique n°11 : Évolution de la clientèle des SFD

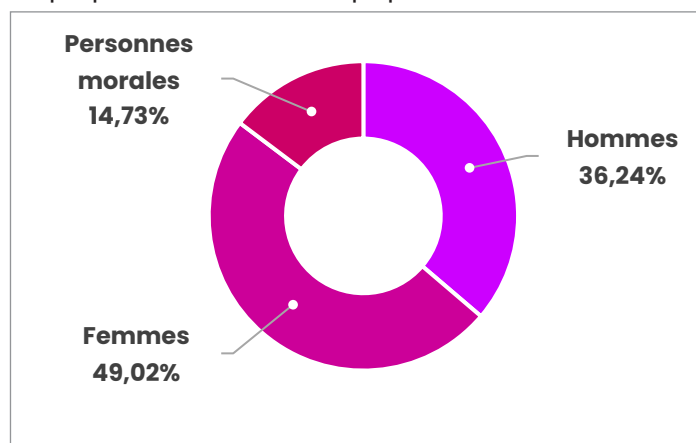


Source : Note de conjoncture du secteur au titre du troisième trimestre

Les statistiques relatives à l'évolution de la clientèle des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) montrent une croissance continue et significative, aussi bien à court terme qu'à long terme. En effet, au 2^e trimestre 2024, l'effectif de la clientèle a atteint 3 791 150 clients, contre 3 711 108 clients au 1^{er} trimestre 2024, enregistrant ainsi une progression de **2,11%**. Bien que cette augmentation trimestrielle demeure modérée, elle traduit une capacité des SFD à élargir progressivement leur base de clients. Cette performance pourrait s'expliquer par le déploiement de stratégies commerciales ciblées, l'introduction de produits financiers adaptés aux besoins des populations vulnérables, ainsi que la digitalisation accrue des services, facilitant l'accès aux produits financiers, notamment dans les zones éloignées. En glissement annuel, l'évolution est encore plus marquante avec une hausse de **10,65%** du nombre de clients, ce qui témoigne d'une dynamique robuste et de la solidité du secteur. Cette progression à long terme reflète les efforts déployés pour renforcer l'inclusion financière à travers une

couverture géographique élargie, des campagnes de sensibilisation, ainsi que des partenariats stratégiques visant à toucher les populations traditionnellement exclues des systèmes financiers classiques. Toutefois, malgré ces avancées, des défis demeurent pour maintenir cette trajectoire ascendante. Il est nécessaire d'améliorer davantage l'accessibilité des services financiers, en particulier dans les zones sous-desservies, tout en diversifiant les produits pour mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des entrepreneurs. De plus, la digitalisation doit être renforcée afin de réduire les coûts d'accès et d'améliorer la qualité des services. Enfin, des actions d'éducation financière doivent accompagner cette croissance pour permettre aux clients d'utiliser efficacement les services proposés. Globalement, la progression observée confirme le rôle crucial des SFD dans la promotion de l'inclusion financière, tout en soulignant l'importance de stratégies adaptées pour pérenniser et amplifier les résultats obtenus.

Graphique n°12 : Évolution de la proportion des clients des SFD



Source : Note de conjoncture du secteur au titre du troisième trimestre

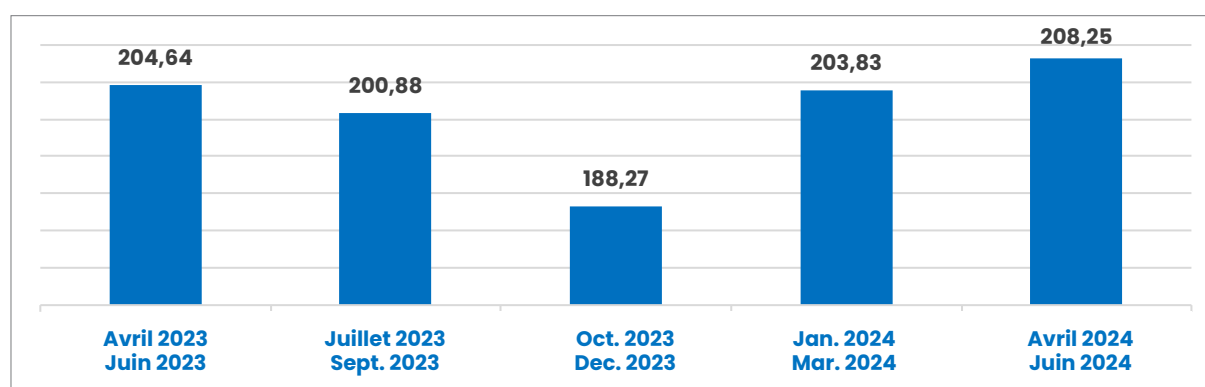
L'analyse des statistiques sur la proportion des clients des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) révèle une répartition équilibrée, mais marquée par une prédominance des femmes, qui constituent **49,02%** de la clientèle. Cette proportion témoigne du rôle central des SFD dans la promotion de l'inclusion financière des femmes, souvent exclues des systèmes bancaires classiques. Leur forte représentation pourrait être le résultat de programmes d'appui spécifiques, tels que des produits d'épargne et de crédit adaptés aux besoins des entrepreneures et des activités génératrices de revenus, ainsi que des initiatives d'éducation financière ciblées.

Les hommes, quant à eux, représentent **36,24%** de la clientèle, soit un peu plus du tiers. Bien que cette proportion soit inférieure à celle des femmes, elle confirme l'intérêt croissant des hommes pour les services offerts par les SFD, en particulier pour le financement des petites entreprises, des activités agricoles ou des projets d'investissement individuels. Enfin,

les personnes morales (entreprises, associations ou coopératives) forment **14,73%** de la clientèle, ce qui représente un peu plus du septième des effectifs. Bien que leur part soit relativement faible, leur présence illustre l'importance croissante des SFD dans le financement des acteurs économiques collectifs et des micro-entreprises, contribuant ainsi au développement local et à la structuration des économies communautaires.

L'ensemble de ces statistiques mettent en évidence la capacité des SFD à toucher une diversité de profils, tout en jouant un rôle clé dans l'inclusion financière des femmes, qui demeurent la catégorie dominante. Toutefois, cette dynamique pourrait être renforcée par des actions ciblées pour accroître la participation des hommes et des personnes morales, notamment à travers des produits financiers innovants et un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

Graphique n°13 : Évolution de l'encours de dépôt au sein des SFD



Source : Note de conjoncture du secteur au titre du troisième trimestre

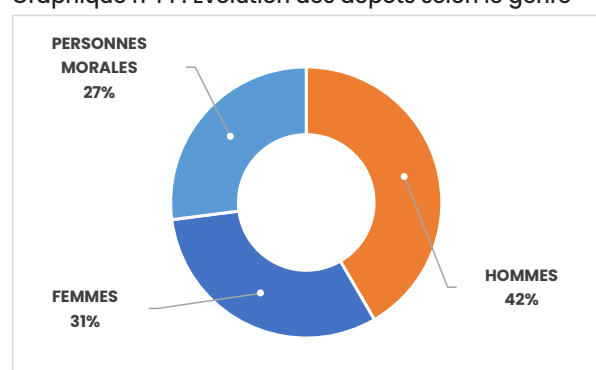
L'analyse de l'évolution de l'encours des dépôts dans les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) révèle une dynamique de croissance soutenue au 2^e trimestre 2024. À fin juin 2024, l'encours des dépôts a atteint 208,25 milliards de FCFA, marquant une progression de **2,17%** par rapport au 1^{er} trimestre 2024. Cette augmentation traduit une confiance continue des clients envers les SFD et une tendance positive dans la mobilisation de l'épargne, soutenue par des stratégies d'attraction et de fidélisation des déposants.

En glissement annuel, l'encours des dépôts a connu une hausse de **1,76%**, passant de 204,64 milliards de FCFA à fin juin 2023 à 208,25 milliards de FCFA à la même période en 2024. Cette progression, bien que modérée, témoigne de la résilience du secteur malgré les éventuelles pressions économiques. Elle pourrait s'expliquer par une meilleure sensibilisation à l'épargne, une expansion des services financiers offerts par les SFD, ainsi que des

efforts pour renforcer l'accessibilité des services aux populations, notamment en milieu rural.

L'accroissement constant de l'encours des dépôts confirme ainsi le rôle essentiel des SFD dans la mobilisation de ressources financières locales, favorisant la sécurisation de l'épargne des clients tout en constituant une base solide pour le financement des activités économiques. Toutefois, pour maintenir cette dynamique, il sera nécessaire de renforcer la confiance des déposants par des mécanismes de sécurisation des fonds et d'améliorer davantage l'offre de services pour répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de clientèle.

Graphique n°14 : Évolution des dépôts selon le genre



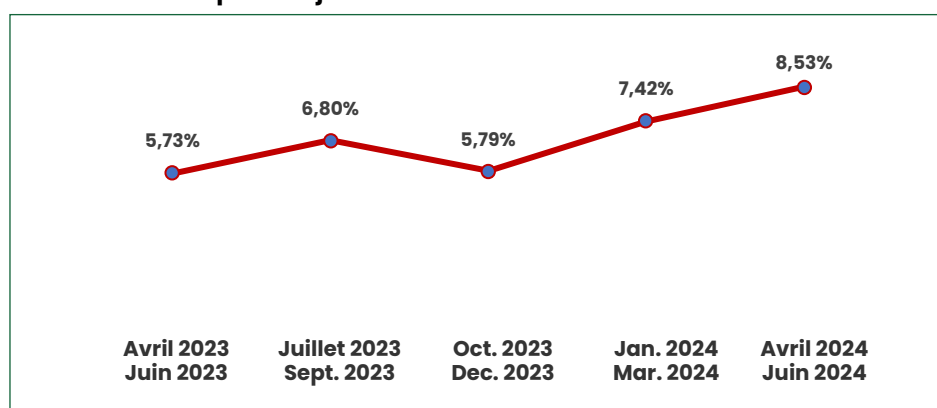
Source : Note de conjoncture du secteur au titre du troisième trimestre

L'analyse des statistiques relatives à l'évolution des dépôts dans les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) selon le genre met en lumière une répartition inégale des ressources mobilisées entre les différentes catégories de déposants. Les hommes se positionnent en tête, détenant **42%** des dépôts du secteur. Cette part majoritaire témoigne de leur capacité d'épargne plus élevée, qui pourrait s'expliquer par leur plus grande participation dans les secteurs formels et informels générateurs de revenus importants. Les femmes, quant à elles, détiennent **31%** des dépôts. Bien qu'inférieure à celle des hommes, cette proportion reste significative et traduit un engagement croissant des femmes dans le secteur financier. Cela peut résulter des efforts déployés par les SFD pour promouvoir l'inclusion financière des femmes à travers des produits d'épargne adaptés et des programmes de sensibilisation. Toutefois, cet écart souligne la nécessité de renforcer les initiatives ciblant l'autonomisation économique des femmes afin d'accroître leur capacité d'épargne.

Les personnes morales représentent **27%** des dépôts, une part non négligeable qui reflète l'implication des entreprises et autres entités dans le secteur des SFD. Ce niveau de participation montre que les SFD demeurent des acteurs importants pour la gestion des liquidités et l'épargne des organisations, tout en contribuant à l'activité économique locale. La prédominance des hommes dans l'encours des dépôts souligne une dynamique structurelle liée à des disparités économiques et sociales persistantes. Pour réduire cet écart, il sera essentiel de promouvoir des stratégies inclusives visant à renforcer la capacité d'épargne des femmes et de soutenir l'épargne institutionnelle pour maintenir la dynamique de croissance globale des dépôts.

L'évolution du portefeuille à risque (PAR) à 90 jours traduit une tendance préoccupante pour la santé financière des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Portefeuille à risque à 90 jours



Au 2^e trimestre 2024, le PAR à 90 jours a atteint **8,53%**, contre **7,42%** au 1^{er} trimestre 2024, enregistrant ainsi une hausse significative de 1,11 point de pourcentage. Cette progression traduit une détérioration de la qualité du portefeuille de crédit, marquant une accumulation des créances en retard de paiement au-delà de 90 jours. En glissement annuel, l'augmentation est encore plus marquée. Le PAR s'est apprécié de **48,87%**, passant de **5,73%** au 2^e trimestre 2023 à **8,53%** au 2^e trimestre 2024. Cette forte hausse témoigne d'une aggravation des difficultés de remboursement rencontrées par les emprunteurs, pouvant résulter de plusieurs facteurs : **i)** un environnement économique défavorable, caractérisé par une baisse des revenus **ii)** un niveau d'endettement accru des emprunteurs, qui augmente les risques de défaillance, **iii)** une insuffisance dans les mécanismes de suivi et de recouvrement des prêts accordés. La détérioration continue du PAR constitue une alerte pour les SFD, car elle affecte leur rentabilité, leur liquidité et leur capacité à octroyer de nouveaux crédits. Si cette tendance persiste, elle pourrait fragiliser l'ensemble du secteur et entraîner des risques systémiques.

CONCLUSION

La note de conjoncture sociale du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance constitue un outil indispensable pour appréhender les enjeux sociaux actuels, en particulier ceux concernant les populations vulnérables. Elle met en évidence les progrès accomplis ainsi que les défis persistants dans des domaines essentiels tels que la protection de l'enfant, les violences basées sur le genre, l'autonomisation des femmes et la microfinance. En offrant des données fiables et actualisées, cette analyse permet aux décideurs et aux partenaires techniques et financiers de prendre des décisions éclairées, facilitant ainsi une gestion plus efficiente et ciblée des politiques sociales.

Les données du troisième trimestre 2024 révèlent une situation sociale caractérisée par des avancées notables et des défis persistants. D'une part, des progrès visibles, tels que la diminution du nombre d'enfants de la rue et la baisse des demandes de secours liés aux sinistres, témoignent des efforts déployés pour soutenir les populations vulnérables.

Toutefois, l'augmentation des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), l'intensification des violences faites aux enfants et la hausse des demandes d'assistance sociale soulignent des problématiques qui demeurent préoccupantes. De plus, l'augmentation des sollicitations des personnes âgées et des cas sociaux identifiés met en lumière un besoin croissant d'accompagnement dans ces domaines. Face à ces défis, il est essentiel de renforcer la coordination entre les différents acteurs et d'adapter les interventions en matière de protection sociale afin de mieux répondre aux besoins actuels.

REMERCIEMENTS

La présente note de conjoncture sociale a été réalisée grâce à l'engagement et aux contributions précieuses de plusieurs acteurs et partenaires.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, dont la vision et l'engagement ont été déterminants pour renforcer la production et la diffusion des données sociales essentielles à l'élaboration et à l'orientation des politiques publiques en faveur des populations vulnérables.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux Partenaires Techniques et Financiers, en particulier la Coopération Suisse et l'UNICEF pour leur soutien précieux pour l'élaboration des différentes notes de conjoncture sociale du MASM. Leur accompagnement a été d'une grande importance pour la réalisation de ce rapport et pour le renforcement des capacités du système statistique.

Les travaux de cette note ont été réalisés sur la base des données recueillies à travers le Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération, piloté par l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfance (OFFE), dont l'expertise et l'engagement ont grandement contribué à garantir la qualité et la fiabilité des informations présentées dans ce rapport.

Nous tenons également à remercier les Directions Techniques ainsi que les structures déconcentrées, qui, par leur travail assidu et leur engagement, ont permis de recueillir et d'analyser les données nécessaires à la production de cette note.

Que chacun trouve ici l'expression de notre sincère gratitude pour sa contribution à la réalisation de cette note de conjoncture sociale.

**Note de
Conjoncture
Sociale**

3^e TRIMESTRE 2024

unicef 

